

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 6 juillet 2016, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absent :

Michel Blanchard	Saint-David
------------------	-------------

Sont également présents : M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

---

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail et en caucus.

---

2016-07-239 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que l'ordre du jour soit adopté avec la modification suivante :

- retrait du point 11.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-240 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 8 JUIN 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 8 juin 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-241 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE (CRF) DU 12 AVRIL 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille (CRF) du 12 avril 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-242 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 26 MAI 2016**

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 26 mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-243 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 22 JUIN 2016**

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel (CRC) du 22 juin 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-244 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 1 apparaissant à la liste soumise pour la période de juillet 2016 et totalisant 2 470 918,66 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-245 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 4 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 4 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 4 apparaissant à la liste soumise pour la période de juillet 2016 et totalisant 376 671,12 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

---

2016-07-246 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 5 apparaissant à la liste soumise pour la période de juillet 2016 et totalisant 35 959,18 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

### **RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

Monsieur le Conseiller régional Olivar Gravel fait part de ses représentations depuis la dernière séance du Conseil, soit :

- Comité ZIP du lac Saint-Pierre (réunion du conseil d'administration et assemblée générale annuelle) :
  - Nomination des officiers;
  - Envoi d'une lettre du président concernant le Plan Saint-Laurent (M. Gravel fait lecture de certains passages).
- - Comité régional de la famille (CRF) :
  - Suivi des projets de la politique familiale;
  - Suivi des projets de la politique des aînés;
  - Établissement des priorités du comité pour l'année 2017.

Madame la Conseillère régionale Maria Libert mentionne sa participation à une réunion du comité régional culturel au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Trousse pédagogique en histoire;
- Plan du livre;
- Évènement de clôture de Foudl'art;
- Projet Les gardiens issu du concours de design rural.

Monsieur le Conseiller régional Denis Marion précise que, suite à la visite du maire de Shawinigan, M. Michel Angers, des propositions seront présentées aux membres par les représentants de la MRC au comité régional de développement, en l'occurrence lui et M. Sylvain Dupuis.

Monsieur le Conseiller régional Michel Péloquin mentionne qu'il a participé à l'assemblée générale annuelle de l'Aire faunique communautaire le 7 juin dernier :

- But initial : recherche et projets;
- Opération : facturation d'une cotisation et remplacement des gardes-chasse et gardes-pêche.

---

2016-07-247 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement numéro 220-33-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 220 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 220-33-2016 de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-248 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SAINT-OURS)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le second projet de règlement numéro 2016-191 modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 82-2013 de la Ville de Saint-Ours.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce document ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC approuve le second projet de règlement numéro 2016-191 de la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-249 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant les documents d'urbanisme ci-dessous de la Ville de Sorel-Tracy, soit :

- Second projet de règlement numéro 2335 modifiant le règlement de zonage numéro 2222, le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2226 et le règlement sur les usages conditionnels numéro 2227;
- Second projet de règlement numéro 2336 modifiant le règlement de zonage numéro 2222;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ces documents ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC approuve les seconds projets de règlements numéros 2335 et 2336 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-250 **AVIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION (MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉRARD-MAJELLA)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Gérard-Majella sollicite l'avis de la MRC concernant une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation, à une fin autre que l'agriculture, d'une superficie de 18 856,5 mètres carrés localisée à même une partie du lot 5 019 692 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande à la CPTAQ vise à permettre la démolition de l'église, afin de construire un édifice municipal ainsi que l'ajout d'équipements de loisir (aires de jeux);

CONSIDÉRANT que cette demande à la CPTAQ vise également à reconnaître l'existence du bâtiment des loisirs érigé en 2005 en zone agricole;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ s'attend à recevoir l'avis de la MRC concernant cette demande, soit par l'intermédiaire de la Municipalité demanderesse ou directement par la MRC;

CONSIDÉRANT que la Municipalité modifiera son règlement de zonage pour permettre les usages prévus par la présente demande;

CONSIDÉRANT que l'amendement municipal correspondra aux usages compatibles du point 2.1.2 *Le milieu rural* du document complémentaire du schéma d'aménagement, soit :

« Le Conseil de la MRC a identifié les activités compatibles avec le milieu rural : [...] aux activités non agricoles autorisées par la Loi sur la protection du territoire du Québec (devenue depuis la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles) telles que les habitations unifamiliales et bifamiliales isolées, les commerces, les industries, les bâtiments et usages publics et institutionnels... »;

CONSIDÉRANT que les espaces visés par la modification de zonage et par la demande à la CPTAQ sont depuis longtemps utilisés à des fins autres qu'agricoles (église, aire gazonnée autour de l'église et non en culture);

CONSIDÉRANT que les espaces visés ne représentent aucune perte de sol propice à l'agriculture, ainsi qu'aucune répercussion sur le développement de l'agriculture et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que l'opportunité de la Municipalité de remplacer une église en désuétude par un nouveau bâtiment municipal pouvant servir à toute la collectivité limite l'étalement urbain en périphérie du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT que l'église et le bâtiment des loisirs sont déjà présents sur ce lot et que le remplacement de l'église par un édifice municipal ainsi que l'ajout des équipements de loisir n'engendrent pas d'inconvénients additionnels pour l'application réglementaire en matière de distances reliées aux odeurs (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que les établissements déjà en place ou leur remplacement n'augmentent pas les contraintes en matière environnementale pour les pour les établissements de production animale (en référence aux dispositions de contrôle intérimaire);

CONSIDÉRANT que l'homogénéité des exploitations agricoles du secteur sera conservée;

CONSIDÉRANT que le projet visé par la demande à la CPTAQ est conforme aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC pour les activités compatibles à l'affectation « Le milieu urbain »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC avise la CPTAQ qu'il est favorable à la demande de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella visant l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie de 18 856,3 mètres carrés correspondant à une partie du lot 5 019 692 afin d'y permettre la démolition de l'église, la construction d'un édifice municipal et l'ajout d'équipements de loisir (aires de jeux) ainsi que la reconnaissance du bâtiment des loisirs érigé en 2005 en zone agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### **AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT**

M. le Conseiller régional Denis Marion donne avis qu'à une séance ultérieure du Conseil de la MRC un projet de règlement constituant un fonds de roulement sera présenté, pour adoption avec dispense de lecture.

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT RELATIF AUX COÛTS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE**

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport financier relatif aux coûts nets de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2015 et en acceptent le dépôt.

---

**2016-07-251 CONTRIBUTIONS OU COMMANDITES À DES ORGANISMES**

CONSIDÉRANT que le comité de suivi budgétaire a procédé à l'analyse des demandes d'aide financière et des demandes de commandite qui ont été transmises à la MRC au cours des derniers mois;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de ce comité à la suite de cette analyse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC accorde, conformément à la recommandation du comité de suivi budgétaire :

- 6 500 \$ au Carrefour jeunesse-emploi de Pierre-De Saurel pour la 19<sup>e</sup> édition du projet « Place aux jeunes 2016-2017 » ayant comme objectif de faire découvrir la MRC à des jeunes diplômés intéressés à un avenir en région;
- 1 000 \$ au Conseil régional en environnement de la Montérégie à titre de partenaire des Prix Conscientia, prix ayant pour but de souligner la contribution remarquable d'individus, d'organismes, de municipalités, d'institutions et d'entreprises à la protection de l'environnement et/ou à la promotion et la mise en œuvre du développement durable en Montérégie (gala de remise de prix prévu le 30 novembre 2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2016-07-252 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (VOLET RURALITÉ) - ACCEPTATION DE PROJETS**

Les membres prennent connaissance de trois (3) projets recommandés le 29 juin 2016 par le comité régional de la ruralité (CRR) dans le cadre de la gestion du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT).

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRR :

- approuve le projet « Réfection du Calvaire Albert-Mondou » de la Municipalité de Yamaska :
  - o autorise le versement d'une subvention de 38 405 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Yamaska;
  - o prélève ce montant de l'enveloppe locale de Yamaska dans le cadre du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT);
  - o annule l'octroi de la subvention liée au projet « Agrandissement de la bibliothèque » de la Municipalité de Yamaska (référence : résolution numéro 2016-03-124);
- approuve le projet « Sécurité pour tous » de la Municipalité de Saint-David :
  - o autorise le versement d'une subvention de 19 916 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-David;





2016-07-254 **OCTROI DES CONTRATS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU (C1514, C1601 ET C1602)**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif aux projets d'entretien de cours d'eau suivants :

- C1514 : Ruisseau Raimbault, Principal et Branche 1 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
- C1601 : Décharge des Douze (Saint-Gérard-Majella);
- C1602 : Cours d'eau Pélissier, Principal et Branche 2 (Yamaska);
- C1603 : Cours d'eau Proulx-Salvas, Principal et Branche 1 (Saint-Gérard-Majella).

CONSIDÉRANT que ces cours d'eau sont sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT le projet C1603 relatif au cours d'eau Proulx-Salvas, Principal et Branche 1, a été retiré de l'appel d'offres (addenda n° 1);

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux, et ce, pour les trois contrats, soit :

- Alide Bergeron et fils ltée au coût de :
  - C1514 (volet A) : 81 080,37 \$ (taxes incluses);
  - C1601 (volet B) : 50 048,62 \$ (taxes incluses);
  - C1602 (volet C) : 75 078,68 \$ (taxes incluses).
- Béton Laurier inc. au coût de :
  - C1514 (volet A) : 114 033,46 \$ (taxes incluses);
  - C1601 (volet B) : 56 797,65 \$ (taxes incluses);
  - C1602 (volet C) : 99 804,05 \$ (taxes incluses).

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission, en l'occurrence celle de l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée, est conforme aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC :

- décrète l'exécution des travaux d'entretien des cours d'eau suivants, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres de la firme Génipur :
  - C1514 (volet A) : Ruisseau Raimbault, Principal et Branche 1 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
  - C1601 (volet B) : Décharge des Douze (Saint-Gérard-Majella);
  - C1602 (volet C) : Cours d'eau Pélissier, Principal et Branche 2 (Yamaska);
- octroie à l'entreprise Alide Bergeron et fils ltée les trois contrats, et ce, conformément à sa soumission :
  - C1514 (volet A) au montant de 81 080,37 \$ (taxes incluses);
  - C1601 (volet B) au montant de 50 048,62 \$ (taxes incluses);
  - C1602 (volet C) au montant de 75 078,68 \$ (taxes incluses);
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces travaux tiennent lieu de contrats entre les parties, si les conditions suivantes sont respectées dans les délais impartis :



EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC appuie l'élaboration du projet « Jouons dans les rues » sur le territoire de la MRC et mandate le comité régional de la famille pour piloter ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-257 **ADOPTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

CONSIDÉRANT que plus de 90 % du territoire de la MRC se situe dans la zone agricole décrétée en vertu de Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA);

CONSIDÉRANT que l'agriculture est étroitement associée au développement économique et social de la MRC, et ce, depuis les premiers efforts de colonisation du territoire;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil de doter la MRC d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA);

CONSIDÉRANT que le PDZA se veut un outil de planification visant à mettre en valeur la zone agricole de la MRC tout en favorisant le développement durable de ses activités agricoles;

CONSIDÉRANT que ce plan a été réalisé en concertation avec les partenaires et les différents acteurs du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC adopte le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL CONCERNANT LES PERMIS ET LES CERTIFICATS QUI ONT ÉTÉ DÉLIVRÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2016**

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les certificats délivrés ou refusés dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 130-02 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2016.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---

2016-07-258 **EMBAUCHE DU COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT**

CONSIDÉRANT que M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, quittera son poste à compter du 26 août 2016 pour un départ à la retraite;

CONSIDÉRANT que l'embauche d'une ressource en aménagement est nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le poste de directeur de l'aménagement pour coordonnateur en aménagement;

CONSIDÉRANT que la candidature de M. Gabriel Rioux, urbaniste, a été recommandée aux membres du Conseil pour ce remplacement;

CONSIDÉRANT que M. Gabriel Rioux entrera en fonction le 8 août 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise l'embauche de M. Gabriel Rioux au poste de coordonnateur en aménagement, et ce, conformément à la Politique salariale de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-07-259

#### **REMERCIEMENTS À M. MARIO DION À L'OCCASION DE SA RETRAITE**

CONSIDÉRANT que le directeur de l'aménagement de la MRC, M. Mario Dion, prendra sa retraite le 26 août 2016 après 31 ans de bons et loyaux services;

CONSIDÉRANT que, durant toutes ces années, M. Dion a su s'adapter aux nombreux changements découlant des nouvelles responsabilités que la MRC a acquises au fil des ans;

CONSIDÉRANT le travail de recherche, de coordination, de sensibilisation et d'action qu'il a réalisé depuis son entrée en fonction, entre autres :

- élaboration du schéma d'aménagement de la MRC ainsi que suivi de ses modifications (près d'une trentaine) et de sa révision;
- élaboration de la réglementation relative à l'abattage d'arbres et à l'implantation de bâtiments d'élevage;
- implication au comité consultatif agricole;
- participation à divers comités en lien avec la protection, l'aménagement et le développement du territoire;
- élaboration du plan de développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que durant ses années de service M. Dion a analysé plus de 950 modifications aux règlements d'urbanisme des municipalités locales, un exercice qui requiert une analyse approfondie des modifications projetées pour en assurer la conformité avec le schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT qu'il a toujours effectué ses tâches avec toute la précision et la minutie nécessaires à l'exercice de sa profession;

CONSIDÉRANT que M. Dion s'est avéré être une véritable référence en matière d'aménagement du territoire auprès des intervenants municipaux et régionaux;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC reconnaît le professionnalisme, l'intégrité et la grande qualité des services de M. Dion;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la MRC remercie M. Mario Dion pour le travail remarquable qu'il a effectué tout au long de ses 31 années de service à la MRC et lui souhaite une retraite heureuse et remplie de projets intéressants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-260

**AUTORISATION D'ENCLANCHER LA PROCÉDURE D'EMBAUCHE POUR  
POURVOIR LE POSTE DE COORDONNATEUR OU COORDONNATRICE EN  
DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE ET OCTROI D'UN MANDAT À  
CET EFFET**

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)  
(réf. résolution numéro : 2016-07-257);

CONSIDÉRANT la volonté des membres du Conseil de la MRC de procéder à  
l'embauche d'une ressource en développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que cette ressource sera dédiée à la mise en œuvre du PDZA;

CONSIDÉRANT que cette ressource occupera le poste de coordonnateur au  
développement de la zone agricole;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'Englobe du 5 juillet 2016 pour la réalisation  
des différentes étapes nécessaires à l'embauche de cette ressource;

CONSIDÉRANT que cette offre comprend deux (2) volets, soit :

- volet 1 – Définition du poste et du profil du candidat recherché;
- volet 2 – Accompagnement dans le processus d'embauche;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC :

- autorise l'enclenchement de la démarche d'embauche pour pouvoir le poste de coordonnateur ou coordonnatrice au développement de la zone agricole;
- mandate la firme Englobe pour la réalisation des travaux ci-dessous au coût maximal de 5 497,50 \$ (plus les taxes applicables) :
  - o l'ensemble des travaux décrits au volet 1 de l'offre de service;
  - o exclusivement les deux travaux suivants du volet 2 de l'offre de service :
    - préparation d'un court questionnaire et test d'aptitudes clés au poste;
    - participation du chargé de projet aux entrevues de sélection;
- autorise le prélèvement des sommes nécessaires à cette démarche à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-261 **RECONDUCTION DE L'ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION (MESI) ET NOMINATION D'UN RÉPONDANT**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du 23 février 2016 concernant la reconduction de l'entente de collaboration en sécurité civile.

CONSIDÉRANT que cette entente vise à :

- collaborer aux actions pouvant permettre aux entreprises de se sensibiliser à la gestion de risques et à la gestion de la continuité des opérations/activités et de se préparer en conséquence;
- collaborer aux actions lors d'interventions en situation de sinistres et lors du rétablissement à la suite d'un sinistre;
- proposer des actions et mesures qui pourront être appliquées aux quatre dimensions de la sécurité civile, soit la sensibilisation, la préparation, l'intervention et le rétablissement.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un répondant pour le territoire de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- accepte la reconduction de l'entente de collaboration avec le MESI jusqu'au 31 mars 2019;
- autorise le directeur général adjoint, M. Patrick Delisle, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC;
- nomme M<sup>me</sup> Josée Plamondon, directrice générale du Centre local de développement (CLD) de Pierre-De Saurel à titre de répondant dans le cadre de cette entente ainsi que M. Denis Boisvert, directeur général de la MRC, à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel d'activités 2015-2016 du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel (période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016).

---

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RM-460-2013-1 EN VUE DE MODIFIER LE RÈGLEMENT RM-460-2013**

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du projet de règlement RM-460-2013-1 visant à modifier le règlement RM-460-2013 concernant la sécurité, la paix et le bon ordre.

---

**ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

2016-07-262

**APPUI CONCERNANT LE PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION RELIÉE À L'EXPLOITATION DE LA FAUNE DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Les membres prennent connaissance des demandes d'appui reçues concernant le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune.

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA-16-15-01 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ) demandant l'appui des MRC du Québec concernant les nouveaux tarifs proposés par le projet de règlement du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement ne tient aucunement compte du fait que les entités publiques que sont les MRC exercent des compétences légales qui leur sont déléguées par le gouvernement;

CONSIDÉRANT que l'ajout de droits exigibles aux MRC et l'absence de simplification ou d'exemption du processus d'autorisation dans certains dossiers découlant de l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ne démontrent pas une volonté du gouvernement de développer un partenariat réel avec le monde municipal sur des matières qu'il lui a déléguées;

CONSIDÉRANT le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, lequel porte sur l'établissement de droits exigibles pour les services administratifs liés à l'analyse de certaines demandes;

CONSIDÉRANT qu'il est inapproprié d'imposer aux MRC des tarifs pour l'analyse de demandes d'autorisation découlant d'une simple exécution de responsabilités qui lui sont imposées par la loi à titre d'organisme municipal;

CONSIDÉRANT l'opposition de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à l'établissement de droits exigibles aux MRC pour l'analyse de demandes d'autorisation visant les travaux d'aménagement faunique dans un habitat du poisson;

CONSIDÉRANT que dans le mémoire de la FQM sur le Livre vert visant à moderniser le régime d'autorisation environnement de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est souhaité que le Ministère adopte, à l'endroit des MRC, une approche qui tient compte de leur statut de gouvernement régional quant aux frais relatifs aux autorisations environnementales;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par la MRC de Portneuf (numéro CR 138-05-2016) et la MRC des Maskoutains (numéro 16-06-159) concernant ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie les positions de l'AGRCQ et de la FQM ainsi que les résolutions numéros CR 138-05-2016 et 16-06-159 des MRC de Portneuf et des Maskoutains sur le projet de règlement modifiant le règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune;
- demande au gouvernement du Québec :
  - o d'amender ledit projet de règlement afin que les MRC soient exemptées des droits exigibles pour les services administratifs reliés à l'analyse des demandes pour les travaux exécutés dans l'habitat du poisson;

- o de reconnaître l'apport des MRC dans la gestion du libre écoulement des eaux en les exemptant du processus d'autorisation dans certains dossiers découlant de l'application de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales ou en simplifiant le processus d'autorisation;
- o de revoir le projet de règlement modifiant le Règlement sur la tarification liée à l'exploitation de la faune en concertation avec les différents organismes et acteurs susceptibles d'être impactés par cette tarification;
- dénonce cette nouvelle réglementation qui confère une nouvelle charge financière au milieu municipal et aux organismes qui interviennent dans le domaine de la faune.

Que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au député du comté de Richelieu, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec et à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-263

**APPUI CONTRE LA MISE EN PLACE DU PROJET OPTILAB PAR LE  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2016-06-457 de la Ville de Sorel-Tracy concernant son opposition à la mise en place du projet OPTILAB par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec, par l'entremise du ministère de la Santé et des Services sociaux, entend mettre en place le projet OPTILAB visant la réorganisation des services d'analyse de biologie médicale de l'ensemble du territoire du Québec en 11 centres de laboratoires médicaux;

CONSIDÉRANT que ce projet se fait dans une totale discrétion, que son déploiement se fait de façon précipitée dans le réseau de la santé, sans que la population en soit spécifiquement informée;

CONSIDÉRANT que ce projet de centralisation des laboratoires médicaux va bouleverser le réseau de la santé de nouveau;

CONSIDÉRANT que les acteurs visés dans cette démarche sont peu ou pas consultés et que l'information qu'ils reçoivent s'avère incomplète et trop souvent tardive;

CONSIDÉRANT qu'il est impensable qu'un hôpital régional comme l'Hôtel-Dieu de Sorel puisse fonctionner de façon optimale et offrir un service de qualité à sa population sans son propre laboratoire médical dans l'optique d'obtenir des rapports d'analyse de façon rapide et permettant dans certaines circonstances de sauver des vies;

CONSIDÉRANT que les économies substantielles avancées par le ministère de la Santé et des Services sociaux n'ont pas été démontrées, malgré plusieurs demandes répétées des acteurs concernés;

CONSIDÉRANT que le déploiement actuel du projet se fait sans tenir compte des enjeux propres à chaque région du Québec et se fait, selon les acteurs du milieu, sans prendre le temps de mettre en place toutes les conditions gagnantes devant assurer la sécurité, la stabilité et la traçabilité des échantillons lors de leur transport, notamment par l'implantation d'un système informatique harmonisé et de modalités de transport sécuritaire;



CONSIDÉRANT que le transport d'échantillons pour analyse, parfois sur de longues distances, peut occasionner des pertes de spécimens et des retards dans les résultats des analyses et dans les traitements, et qui plus est, obligera plusieurs patients à reprendre leurs examens (prise de sang, ponction lombaire, biopsie) parfois dans des conditions précaires;

CONSIDÉRANT que la population québécoise est en droit de s'attendre à avoir et de se faire garantir un service de qualité, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce projet pour la région de Pierre-De Saurel aura pour conséquence directe une perte de la proximité des services à la population ainsi qu'une perte de nombreux emplois en technologie médicale et la délocalisation d'un certain nombre de travailleurs;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution numéro 2016-06-457 de la Ville de Sorel-Tracy;
- demande au gouvernement du Québec de décréter un moratoire sur le déploiement du projet OPTILAB sur l'ensemble du territoire québécois, le temps de procéder à des travaux d'analyse, à des consultations auprès des organismes, du personnel spécialisés et des acteurs de chacun des milieux et ultimement remettre en question l'implantation de ce projet qui touche l'ensemble des régions et des citoyens du Québec et, le cas échéant, advenant l'imposition de ce programme par le gouvernement, assurer sa mise en œuvre en toute sécurité et en tout respect de la population et des salariés des laboratoires existants;
- appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger leurs acquis et les emplois régionaux dans l'ensemble du territoire québécois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à l'ensemble de la population de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-264 **APPUI - DEMANDE DE MODIFICATION DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2016-06-100 de la MRC des Jardins-de-Napierville demandant de modifier le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL).

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la MRC des Jardins-de-Napierville et à de nombreuses municipalités, demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de reconsidérer la décision d'exclure l'entretien des chemins d'hiver dans la reddition de comptes liée au PAERRL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-265     **APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN CONCERNANT LE CUMUL DES SOMMES DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2016-06-099 de la MRC de Beauce-Sartigan concernant le Fonds de développement des territoires (FDT) destiné aux MRC.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par :                   M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par :                            M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel, en appui à la MRC de Beauce-Sartigan, demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de permettre le cumul des sommes du Fonds de développement des territoires comme le permettait la Politique nationale de la ruralité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-07-266     **APPUI À LA CANDIDATURE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR - FINALE DES JEUX DU QUÉBEC (HIVER 2019)**

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de la MRC de la Vallée-de-l'Or concernant le dépôt de sa candidature auprès de SportsQuébec pour que la Finale provinciale des Jeux du Québec ait lieu sur son territoire à l'hiver 2019;

Il est proposé par :                   M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par :                            M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie la candidature de la MRC de la Vallée-de-l'Or pour l'obtention de la Finale des Jeux du Québec à l'hiver 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

---

**EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

---

2016-07-267 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que la séance soit levée à 21 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2016 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy, le 6 juillet 2016.

---

Patrick Delisle  
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière